

Ces travailleurs ont tous les droits d'exiger une juste rétribution pour leur travail et la société est socialement tenue de les traiter justement et de leur accorder le droit de former un syndicat qui parlera en leur nom à tous. Si l'entreprise se dérobe à ses obligations, il revient à la société en général de lui imposer des sanctions. Les travailleurs demandent aux consommateurs de boycotter cette chaîne de magasins et les autres chaînes qui appartiennent aux mêmes propriétaires: K-Mart, Jupiter et Big Top.

Le CTC, la Fédération du travail de l'Ontario, l'évêque catholique romain de Thunder Bay et le Syndicat canadien des fabricants en gros et détail ont offert leur appui à cette campagne de boycottage. J'espère qu'elle sera soutenue par les consommateurs du Canada qui comprennent que tous les travailleurs de leur pays ont droit à la justice et à un niveau de vie convenable. Je leur demande de dire comme moi et mes collègues: «Je ne peux plus magasiner chez Kresge!»

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

L'ÉLIMINATION DES TITRES DE CIRCULATION CONSENTIS AUX PENSIONNÉS

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, je voudrais signaler à nouveau à l'attention de la Chambre l'élimination des titres de circulation consentis aux pensionnés du CN et du CP. Quand l'affaire a été annoncée l'été dernier, le CP a déclaré que cette décision avait été prise lors des négociations entre l'employeur et le syndicat. Le CP prétend maintenant que les titres de circulation accordés aux pensionnés et aux employés étaient un privilège et non un droit et qu'on y avait substitué un régime d'assurance-santé gratuit pour les pensionnés. Ces derniers aussi bien que tous les citoyens de ma circonscription sont déjà pleinement protégés dans le cadre de notre régime provincial de santé.

La lettre en date du 16 septembre 1985 du président du CP à tous les retraités est loin de fournir des explications satisfaisantes concernant l'élimination de ces titres de circulation.

Il existe un accord en bonne et due forme entre le syndicat et l'employeur qui remonte à 1936 et aux termes duquel les employés du CP et les pensionnés de plein droit avaient droit à vie à des titres de circulation.

Le CP a reçu des subventions et des droits miniers ainsi que de nombreux avantages financiers aux stades de la planification et de la construction. Voilà pourquoi, monsieur le Président, je demande au CP d'assumer ses responsabilités et d'accorder à nouveau à tous les pensionnés les privilèges rattachés aux titres de circulation

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RETIRER LE PROJET DE LOI C-70

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, en fin de semaine, j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs mères de familles et plusieurs responsables d'organismes familiaux et ces gens-là voulaient savoir ce que vaut la parole du gouvernement. Ces gens-là nous rappelaient

Article 22 du Règlement

que dans un document d'étude déposé en janvier par le gouvernement, intitulé *Prestations aux enfants*, on trouve, et je cite: «L'engagement du gouvernement, aucune économie réalisée par suite de la modification des programmes ne servira à réduire le déficit.» Quelques mois plus tard, le ministre des Finances (M. Wilson) dépose un document budgétaire, monsieur le Président, qui mentionne: Les dépenses fédérales nettes seront réduites de 15 millions de dollars en 1985-1986 et de 40 millions de dollars en 1986-1987. Tout cet argent-là, 55 millions de dollars, sera réduit des programmes de soutien de revenu d'aide à la famille avec enfants.

De plus, ces groupes se demandent comment il se fait que le gouvernement n'a pas retenu les recommandations unanimes de tous les groupes, qui consistaient à réduire l'exemption fiscale au titre du crédit d'impôt pour enfants qui est une mesure qui favorise les plus riches et, selon le document, un revenu de \$80,000 rapporte \$363 à un riche, alors que celui qui gagne moins de \$10,000 ne reçoit rien. Ces personnes-là voudraient bien savoir ce que le premier ministre, ce que ce gouvernement conservateur attend pour respecter sa parole et son engagement et retirer le projet de loi C-70.

* * *

[Traduction]

LES CRIMINELS DE GUERRE

ON S'OPPOSE À L'AUDITION DE TÉMOIGNAGES EN UNION SOVIÉTIQUE

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, la Commission d'enquête Deschesnes a entendu hier des arguments au sujet d'un voyage éventuel de ses membres en Union soviétique pour y recueillir des témoignages. Compte tenu de la réputation abominable de l'URSS en matière de violations des droits de la personne, la Commission s'attend-elle vraiment à trouver des preuves authentiques qui n'auront pas été déformées?

Des députés ont demandé à comparaître devant la Commission pour discuter justement de cette question des témoignages soviétiques et des mérites d'un tel projet de voyage. On leur a refusé la possibilité d'exprimer leur opinion et celle de leurs administrés. Comment la Commission peut-elle croire naïvement que les autorités soviétiques se soucient de justice alors qu'elles ont elles-mêmes commis des atrocités durant la guerre et ne cessent pas d'être le gouvernement le plus répressif des temps modernes?

Il est encore plus étonnant, monsieur le Président, d'entendre des groupes qui avaient si bien réussi à discréditer le système judiciaire soviétique, en ce qui concerne particulièrement les procès contre des citoyens soviétiques, soutenir maintenant que la Commission se déroberait à ses responsabilités si elle ne se rendait pas en URSS. Elle se trouverait dans un pays dont les lois ne reconnaissent pas la présomption d'innocence ni l'indépendance du pouvoir judiciaire. Si une Commission instituée par le gouvernement du Canada accepte de telles preuves ce sera en somme comme si elle approuvait et reconnaissait le système juridique actuel de l'URSS, un système corrompu. Les Canadiens n'approuveront jamais une telle abrogation des libertés fondamentales.